

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 16 Décembre 2015**

**Date de convocation : le 8 Décembre 2015**

**Renouvellement de la Ligne de Trésorerie**

Le Maire fait savoir à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une demande de ligne de trésorerie, d'un montant de 150 000€, a été faite auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité d'accepter la proposition du Crédit agricole : ligne de trésorerie de 150 000 € selon les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.65 %. La commission d'engagement s'élève à 0.25 % du montant de la ligne. Montant payable en une seule fois à la signature du contrat.
- **DONNE TOUT POUVOIR** au maire pour la signature du contrat

**Contrat de territoire**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un montant de 28010.43 € sera attribué à la commune dans le cadre du Contrat de territoire.

Considérant les travaux de réfection de la voirie

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire au projet de territoire la réfection de la voirie, programme de voirie 2017 pour les voies en centre bourg mais également campagne.

**Vœux 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les vœux aux résidents de la Maison de retraite se dérouleront le samedi 9 janvier 2016 à 15h00.

Les Vœux à la population se dérouleront le Dimanche 17 janvier à 11h30 à l'espace Cromlec'h. Lors de la cérémonie, des photos de la commission Fleurissement seront diffusées.

Hoelenn GILBERT, agent recenseur sera présentée à la population.

## Questions diverses

### **Eclairage de Noël**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du retard sur l'installation des illuminations de Noël. Ce retard est causé par des soucis techniques sur le réseau électrique.

Le Syndicat Départemental d'Énergie doit intervenir le plus rapidement possible.

### **Renouvellement de la convention SATESE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nécessité de renouveler la convention avec le SATESE. En effet, cette convention, signée le 06 juillet 2009 arrive à échéance en 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SATESE assure le suivi et l'appui technique sur l'installation de traitement des eaux usées depuis sa mise en service.

Considérant la nécessité d'assurer un suivi de la lagune

Considérant la nécessité l'échéance de la présence convention avec le SATESE

Considérant la nécessité de renouveler la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le SATESE

**-DONNE TOUT POUVOIR**, à Monsieur le Maire pour signer cette convention